

Image not found or type unknown



## peut-on refuser l'achat d'un bien si la date butoir est dépassée ?

Par labretonne, le **09/03/2019** à **15:43**

Bonjour, En tant que représentante de mon fils, j'ai signé un compromis d'achat d'une maison adaptée à son handicap, le 7 décembre 2018, avec date butoir de signature définitive au 7 Mars 2019. Or il manquait un certificat d'arpentage et à ce soir, rien n'est fait. J'ai donc donné jusqu'au 15 Mars pour signer, sinon avons nous le droit de se désister ? Merci de votre réponse. Mme Lavaux